ACADÉMIE
DE NANTES

Liberté
Égalité
Fraternité

Nantes, le 18 octobre 2023

La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire
Rectrice de l'Académie de Nantes,
Chancelière des universités

- **VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- **VU** le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

ARRETE

Article 1 – Les Adjoints Techniques de Recherche et Formation dont les noms suivent sont promus au grade d'ATRF principal 2ème classe au 1er septembre 2023 par tableau d'avancement :

NOM PRENOM	AFFECTATION
ALIX Florence (BAP J)	Université du Mans (72)
BINET Christine (BAP G)	Université du Mans (72)
BLONDEAU Véronique (BAP G)	Université du Mans (72)
FREUCHET Jocelyne (BAP G)	Nantes Université (44)
HERMAN Dominique (BAP G)	CROUS de Nantes Pays de la Loire
IBAR Marlène (BAP J)	Université d'Angers (49)
LANZARONE Marie (BAP J)	Nantes Université (44)
LE GUILLOU Chantal (BAP G)	Nantes Université (44)
LEVEL Carine (BAP G)	Rectorat de Nantes (44)
PADOVANI Hélène (BAP G)	CROUS de Nantes Pays de la Loire
PETIT DIT GREZERIAT Sophie (BAP G)	Université d'Angers (49)
PETIT Yoann (BAP J)	Nantes Université (44)
PILARD Delphine (BAP J)	Nantes Université (44)
TREHET Karine (BAP J)	Université d'Angers (49)

Nombre total d'agents : 14

Article 2 – Le Secrétaire Général de l'Académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie de Nantes

Philippe DIAZ